



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026

Présents : J. BLONDEAU, S. CREVOISIER, A. DEJEUX, A. FORAY, S. HORY,
E. MICHAUD, T. PIERRE, P. TACHE, S. VUGRIC.

Absent : V. MOMET.

Excusé : J. MAILLARD.

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

QUORUM : 5. Le quorum est atteint.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025.

Après lecture du procès-verbal, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

2. Passage de 4 parcelles de l'association Foncière d'Augerans dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert des parcelles ZC 29, ZB 39, ZC 140 et ZC 22 de l'Association Foncière d'Augerans à la commune d'Augerans. Et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant.

3- Adhésion de la CCVA au Syndicat Mixte du SCoT du Pays Dolois

Après exposition de la situation par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE l'adhésion de la Communauté de Communes du Val d'Amour au Syndicat Mixte du SCoT du Pays Dolois.

4. Tours de garde pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Le tableau est valable pour les 2 tours d'élection.

8h00 - 10h00	CREVOISIER Stéphane	HORY Stéphanie	FORAY Arnaud
10h00 - 12h00	BUREL Sylvie	OGRODNY Nathalie	DEJEUX Alain
12h00 - 14h00	BLONDEAU Jérôme	MEHEU Jacques	TACHE Patrice
14h00 - 16h00	PETIT Enzo	MAILLARD Joël	BERNARD Frédérique
16h00 - 18h00	VUGRIC Stéphane	LEQUIN Françoise	PONCET Cindy

5 – Informations et questions diverses.

Le Maire remercie les Elus ne se représentant pas aux élections municipales de leur dévouement tout au long de leurs mandats réalisés.

Le Maire remercie également la secrétaire de mairie pour les travaux effectués au cours du mandat écoulé.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.



La Secrétaire de séance,
Elisabeth MICHAUD.

